

CFVU du 6 décembre 2018

1. Informations générales

Cécile Goï indique aux membres de la CFVU un certain nombre d'informations ou points d'actualité.

Elle précise que la question des étudiants étrangers et du relèvement des droits d'inscription, sera traitée dans son ensemble dans le point Pédagogie.

Concernant Parcoursup, elle informe la commission des évolutions apportées au dispositif, évolutions présentées et organisées en réunion avec les composantes vendredi 30 novembre.

Le calendrier a été resserré sur l'ensemble de la procédure. Les étudiants auront moins de temps pour saisir leurs vœux mais ils auront également les réponses plus rapidement. Le paramétrage concernant les attendus et les critères d'examen des dossiers devra être terminé le 16 décembre. Les capacités d'accueil des filières seront renseignées pour le 18 janvier, après négociations de l'université avec le rectorat.

Cécile Goï poursuit en faisant un premier bilan sur le CERCIP (compétences, engagement, réflexions citoyennes et pratiques). Elle souligne que des difficultés d'emploi du temps ont été constatées, dans certaines filières pour lesquelles le créneau du jeudi n'avait pas été banalisé au premier semestre. Certains étudiants n'ont pas pu s'inscrire dans un CERCIP comme ils l'auraient voulu. Une alternative a donc été proposée pour une centaine d'étudiants : ceux-ci pourront suivre un MOOC (trois choix) sur la plateforme France Université Numérique, en étant accompagnés. Ces MOOC ont été identifiés sur des thématiques correspondant aux thèmes qui auraient pu être retenus en cours de Réflexion Citoyenne (RCI). Ces trois cours s'intitulent : Histoire de la folie (un cours de RCI existe sur la même thématique), un cours sur les compétences numériques et la protection de la vie privée, et enfin un cours consacré à l'étude du Terrorisme sous ces différentes formes. Des tuteurs sont chargés d'accompagner les étudiants et d'effectuer l'évaluation, sur le même mode que les UE CERCIP de réflexion citoyenne. Ce dispositif va servir de test, et on pourra voir s'il pourrait être proposé aux étudiants de l'antenne de Blois à l'avenir ou s'insérer dans le dispositif global proposé aux étudiants de Tours.

Une première réunion de bilan avant le second semestre a été organisée, des correctifs à certains points d'amélioration identifiés et apportés. Une seconde réunion sera organisée à l'issue de l'année universitaire. Le groupe qui élaborera le bilan sera composé notamment d'élus de la CFVU, dont des étudiants.

Cécile Goï poursuit en abordant la certification informatique et internet PIX. Celle-ci est encore en construction au niveau national, certaines filières ont donc fait le choix de conserver pour l'instant le certificat informatique et internet (C2I).

Pour PIX, voici les 6 compétences identifiées par l'université :

- Développer des documents textuels
- Mener une recherche et une veille d'information
- Collaborer
- S'insérer dans le monde numérique
- Protéger les données personnelles et la vie privée
- Construire un environnement numérique

2. Pédagogie :

- Modification d'intitulés de mentions en licence (application arrêté licence du 30 juillet 2018).

Avec l'application de la loi ORE, et notamment la mise en place de Parcoursup, il a été permis aux établissements de créer des noms de mention de licence, en dehors de la nomenclature nationale contrainte. Le dispositif précédent était très strict sur la définition des nomenclatures des licences. Deux filières de l'université ont souhaité modifier l'intitulé précédemment utilisé.

La Direction de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle vient de nous communiquer un avis favorable à nos demandes. La licence mention Arts - parcours Histoire de l'Art devient donc « Histoire de l'Art » et la mention Sciences de la Terre devient « Sciences de la Terre et de l'environnement ».

Ces deux mentions du fait de leur création et rajout au niveau des nomenclatures des intitulés de licence doivent faire l'objet de la création d'une fiche RNCP par la filière concernée, qui servira par la suite de référence au niveau national si d'autres universités souhaitent utiliser ces intitulés de mention.

La modification est acceptée à l'unanimité dont une abstention.

- Sélection en master 1 :
 - Critères de sélection, capacités d'accueil

Comme cela fut le cas les années précédentes, il convient pour permettre la sélection en master, de voter les critères applicables à cette sélection, capacités d'accueil et dates de la sélection. Sur ce dernier point, l'année dernière a été expérimentée sur le territoire national, une campagne unique de candidatures. Ce dispositif a été positif notamment du point de vue des étudiants, il a donc été décidé de le reconduire pour cette année.

Les dates arrêtées sont donc du 22 avril au 18 mai. Les établissements rendront leurs décisions au plus tard le 21 juin. Il est rappelé que la loi silence vaut accord est une contrainte importante dans le calendrier d'examen des candidatures et s'impose aux établissements.

Concernant les dates des campagnes de sélection, des exceptions sont possibles pour des cas très particuliers, l'apprentissage et la formation continue. Cependant à ces dérogations s'appliquent tout de même l'obligation de respecter le principe « Silence vaut accord ».

A l'université de Tours, désormais toutes les filières de masters effectuent leur sélection à l'entrée du master 1, le système dérogatoire accordé aux mentions droit et psychologie étant arrivé à son terme. La mention de droit basculant dans le nouveau système pourra se voir reconnaître la possibilité de sélectionner encore cette année à l'entrée du master 2 afin qu'il n'y ait pas de lacune dans le dispositif (le ministère doit prendre à cet effet un décret). Pour toutes les autres filières, la sélection en master 2 est proscrite.

Par ailleurs, la plateforme trouvermonmaster.gouv ouvrira en janvier, les informations doivent donc être remontées avant les congés de fin décembre. Une fois la publication du site effectuée, il ne sera plus possible d'apporter des modifications.

Cécile Goï fait présentation au conseil du diaporama synthétisant les demandes des composantes. Elle soumet au vote des élus le récapitulatif pour notre université. Le document est adopté à la majorité des votants avec 8 abstentions.

- Concours d'entrée en master 1 journalisme, règlement du concours

La loi autorise les filières à organiser des concours d'entrée pour l'entrée dans les masters. La filière journalisme obéit à des contingences particulières notamment en raison de la reconnaissance par la profession du diplôme et la délivrance de la carte de presse.

L'université de Tours se dote donc d'un règlement du concours, base réglementaire obligatoire pour organiser ce concours.

Le règlement reprend les dispositions essentielles en termes d'organisation, dates et lieux, modalités, épreuves, programme.

Le concours est organisé en commun par cinq établissements. Des frais de dépôt de dossiers sont nécessaires à la correction des épreuves et l'organisation des oraux, en effet, il est impératif de recourir à des professionnels ou extérieurs pour assumer les corrections.

Dans la proposition du document relatif au concours, le dernier paragraphe comprend une mention sur une majoration de points à des boursiers ou certaines filières qui se révèle non réglementaire. Ce paragraphe introduit une inégalité de traitement qui n'est pas recevable. Ce paragraphe est retiré du texte soumis au vote des élus.

Celui-ci est adopté avec cette restriction à l'unanimité des élus dont une abstention.

- Attendus en licence et critères d'appréciation des dossiers en licences et Diplômes Universitaires de Technologie (DUT).

Pour la seconde année de mise en place de Parcoursup, les établissements sont autorisés à établir des attendus locaux en sus des attendus nationaux (par mention). Les universités doivent également décider des critères d'appréciation des dossiers. Le détail par mention et par DUT figure en pièces jointes.

Cécile Goï soumet le projet au vote de la commission. Ils sont adoptés à l'unanimité dont une abstention.

- Filières ouvertes à candidatures individuelles d'étudiants étrangers (hors CUEFEE, diplômes européens et conventions d'échanges) et niveaux de langue requis.

Les universités doivent également voter les niveaux de langues requis (référence du cadre européen B2-C1) pour candidater à leur entrée des niveaux différents par mentions/parcours/diplômes. Toutes les filières ne sont pas ouvertes à candidatures. Le tableau en pièce jointe synthétise les règles opérées à l'université de Tours.

Il est rappelé que les étudiants issus du Centre universitaire d'Enseignement du français pour les étudiants étrangers de l'université de Tours, titulaires d'un B2 bénéficient d'une mesure dérogatoire et peuvent accéder aux filières exigeant un niveau C1 (sauf PACES).

Cécile Goï après présentation du document, le présente aux suffrages des élus de la commission. Il est adopté à l'unanimité dont une abstention.

L'actualité est riche sur la question des droits d'inscription des étudiants étrangers en demande de visas.

Nous avons reçu des informations par des représentants de l'Etat et un texte est indiqué sur le site d'Etudes en France. Les étudiants en demande de visa ou changeant de cycle seraient concernés par une très importante augmentation des droits d'inscription. Le montant serait de 1700 euro en licence et 3700 en master (au lieu de 170 et 230 euros), une interrogation sur la CVEC est à ajouter (90). Il reste encore un certain nombre de points non traités concernant l'accueil des étudiants et les dispositifs d'aide (exonérations, bourses).

Le président a adressé à la communauté universitaire la copie d'un courrier de l'AUREF (Alliance des Universités de Recherche Et de Formation) qu'il a signé, soulignant les vives inquiétudes des universités signataires sur l'augmentation importante des frais pour les étudiants étrangers concernés. Cette inquiétude est relayée par la vice-présidente en charge de la formation.

Les élus de la CFVU souhaitent manifester leur opposition à cette évolution des droits d'inscription qui modifient énormément les conditions d'accueil et d'accès des étudiants à l'université et notamment ceux issus des zones géographiques les plus défavorisées. Les élus de la CFVU s'accordent sur un texte de motion. Il est soumis au vote des élus, voté à l'unanimité dont une abstention.

Cette motion sera ajoutée aux documents examinés à la CFVU pour le conseil d'administration du 17 décembre.

- Présentation de l'enquête 2017-2018 du devenir des diplômés (Observatoire de la vie Etudiant).

Bénédicte Froment, Directrice de l'OVE, présente la dernière enquête sur le devenir des diplômés.

Elle présente la méthodologie d'enquête et le périmètre de cette enquête.

Tous les diplômés ne sont pas en activité professionnelle, certains sont encore en étude (36 % au moins un an après l'obtention du master, 10% en doctorat). Parmi ceux qui ne sont pas en étude, 94% des étudiants titulaires d'un master 2 sont en emploi et 90 % pour ceux qui sont issus d'une licence professionnelle. 71 %

des diplômés de master sont en contrat à durée indéterminée. Pour la plus grande partie, l'emploi a été obtenu suite à un stage ou un apprentissage (18%). 47% des diplômés se déclarent satisfait de leur emploi.

Tous ces résultats sont consultables sur le site internet de l'université.

Bénédicte Froment montre également à la commission la nouvelle version en ligne des répertoires d'emplois.

- CERCIP : présentation de l'engagement bénévole

Bénédicte Froment, Directrice de la Vie Etudiante, continue en présentant le dispositif de reconnaissance de l'engagement bénévole à l'université de Tours, en licence. Cette reconnaissance se fait par le biais du CERCIP qui comprend plusieurs volets dont un volet concerne l'engagement bénévole, associatif ou sur un projet, volontariat (service civique, sapeur-pompier, réserviste). C'est cette dernière partie, nouvelle dans notre établissement, qui est ici présentée.

Les différents documents de cadrage sont présentés par Bénédicte Froment. Un appel d'offre a été mené auprès d'associations, pour qu'elles proposent des missions bénévoles aux étudiants. Une quarantaine d'associations ont répondu et une journée de travail a été organisée afin de réfléchir ensemble au statut d'étudiant bénévole sur des missions de 20 à 40 heures.

3- Vie de l'étudiant :

- Compte-rendu de la commission exonération du Fonds de solidarité des initiatives étudiantes des 27 septembre et 8 novembre 2018.

Cécile Goï fait lecture des deux compte-rendu.

Commission du 27 septembre 2018 :

35 dossiers ont été étudiés lors de cette séance et 27 dossiers ont reçu un avis favorable. En revanche, 8 dossiers ont reçu un avis défavorable pour précarité non avérée ou irrecevabilité (3 ne répondant pas aux critères de cursus, 5 ne répondant pas aux critères sociaux ou de précarité).

Commission du 8 novembre :

20 dossiers ont été étudiés lors de cette séance : 12 ont reçu un avis favorable et 8 dossiers un avis défavorable pour précarité non avérée ou irrecevabilité (1 ne répondant pas aux critères de cursus, 7 ne répondant pas aux critères sociaux ou de précarité).

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité des élus.

4- Conventions :

- Convention cadre d'objectifs 2018-2021 avec la Direction des affaires culturelles (renouvellement).

Les universités, comme le rappelle la convention cadre « Université, Lieu de Culture », sont des lieux de production, de création et de diffusion artistiques et culturelles reconnus et spécifiques : « La politique culturelle universitaire présente une double spécificité : elle repose sur la participation directe de la communauté universitaire dans l'animation culturelle et la création artistique et sur une articulation étroite avec les domaines de la formation et de la recherche. (...) Le partenariat avec les institutions artistiques et culturelles locales, les directions régionales des affaires culturelles, les collectivités territoriales figure en bonne place dans leur politique culturelle. Faire vivre l'art et la culture à l'université, c'est offrir à la communauté universitaire la possibilité d'avoir un accès plus large à la culture ; c'est poursuivre, à l'université, l'ambitieux projet d'une éducation artistique et culturelle commencée dès l'école. »

L'Université de Tours poursuit depuis de nombreuses années une politique culturelle ambitieuse s'appuyant sur une synergie féconde entre culture, formation et recherche, des résidences d'artistes, un dispositif d'accès à la culture pour les étudiants (PCE), des ateliers de pratiques artistiques et une programmation co-construite avec des partenaires. Cette politique, qui fait de l'Université un acteur culturel majeur de son territoire, est développée dans le cadre de partenariats structurants et avec le soutien de la Drac Centre-Val de Loire, du

Conseil départemental d'Indre-et-Loire, de la Ville de Tours et du CROUS d'Orléans-Tours. L'Université de Tours et les autres établissements d'enseignement supérieur de la Région, notamment ceux qui relèvent de la COMUE Centre Val-de-Loire, travaillent en concertation pour donner aux étudiants le meilleur accès à une offre culturelle régionale et pour nouer des liens de formation et de recherche avec les structures culturelles du territoire.

L'Université de Tours et la Drac Centre-Val de Loire ont consolidé et renforcé leur collaboration au fil des ans. La Drac apporte son expertise et son soutien financier à la mise en œuvre de cette politique à travers une convention cadre de partenariat qui permet à diverses actions relevant de la formation, de la recherche, de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle d'être menées au bénéfice des étudiants de l'université et, pour certains volets, ouvertes à la communauté universitaire et au grand public.

Cette politique s'appuie sur les projets conduits par le service culturel en collaboration avec les structures culturelles du territoire, dont les structures labellisées par l'Etat-Ministère de la Culture et aussi sur des projets portés par les différents départements de formation et unités de recherche de l'université et par la communauté universitaire au sens large.

Le Service Culturel de l'Université est l'interlocuteur premier de la Drac et assure le lien avec les enseignants-chercheurs ainsi que les services et associations impliqués dans l'action culturelle. Un représentant de la DRAC siège au Conseil culturel de l'Université qui fixe les orientations de la politique culturelle de l'établissement. Cette convention a pour objectif de soutenir, diversifier et valoriser les enseignements et la recherche dans le domaine des arts et de la culture, ainsi que de soutenir certaines actions pérennes mises en place dans le cadre de la politique culturelle de l'université.

La convention liste le très riche partenariat dans tous les secteurs du développement culturel (par exemple résidences d'artistes, théâtre universitaire de Tours (TUT), pratiques artistiques et culturelles des étudiants et personnels, soutien à l'émergence et à la création – professionnalisation).

L'Université concourt à la sensibilisation à la culture mais aussi, à travers diverses formations de licence, master et doctorat, à la professionnalisation des étudiants vers les métiers de la culture ; par sa recherche, elle participe à la création, l'analyse et la valorisation de projets culturels et artistiques. Elle encourage l'inscription dans les manifestations scientifiques de propositions culturelles ouvertes au grand public pouvant faire dialoguer art et sciences ou relevant de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). La convention est adoptée à l'unanimité des élus de la commission.

- Convention cadre de partenariat avec l'union nationale des jeunes musicales de France (JMF) et l'association régionale JM France centre val de Loire.

L'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France dite JM France, association reconnue d'utilité publique, a pour mission d'offrir au plus grand nombre, et notamment aux plus jeunes, l'accès à la musique vivante permettant la découverte de tous les répertoires, classiques ou actuels.

Les JM France fédèrent un réseau associatif militant au service de l'éducation artistique et culturelle qui est animé par plus de 1 000 bénévoles et opérateurs culturels associés, au sein de 350 délégations locales réunies

elles-mêmes en associations régionales avec l'appui, au niveau national, d'une équipe permanente en charge de la proposition artistique/pédagogique, du montage des tournées et de la coordination générale de l'action.

L'Université de Tours - et plus particulièrement le département de musique et musicologie et le CFMI -, les JM France - et plus particulièrement l'association régionale JM France du Centre – Val de Loire voire ses délégations – mettent tout en œuvre pour définir des projets d'actions communs qui lient à la fois volet pédagogique et volet diffusion.

Il est recherché tous les moyens de mettre en cohérence les objectifs de formation voire de recherche de l'Université et la mission de sensibilisation des plus jeunes (de la maternelle au lycée) aux musiques voire à la pratique musicale confiée aux JM France par les ministères de l'Education nationale et de la Culture.

On peut cependant évoquer quelques pistes : rédaction de dossier pédagogique, et/ou rédaction de complément aux livrets pédagogiques réalisés par les JM France, ateliers de pratiques artistiques appliqués, résidence de création, interventions des JM France dans le cadre des formations, montage de projets d'éducation artistique et culturelle, auditions régionales de repérage artistique des JM France, participation aux collectifs départementaux « musique, enfance, jeunesse » ...

L'Université s'engage à :

- inscrire sa démarche dans le respect des valeurs de démocratisation culturelle, d'accès à la culture et d'approche pédagogique portées par les JM France
- favoriser les projets pédagogiques portés conjointement par le département musique et musicologie, le CFMI et les JM France
- mettre à disposition au tarif partenaire sa salle de spectacle « Thélème » dans le cadre des projets portés par les JM France (et plus particulièrement sa délégation de Tours),
- faire apparaître le partenariat sur les supports de communication appropriés.

Pour les JMF, les obligations sont les suivantes :

Les JM France viennent en soutien, si besoin, de la réflexion quant au montage des projets spécifiques identifiés entre les partenaires et peut le cas échéant apporter son expertise, son analyse nationale voire sa contribution financière.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

- Convention de coopération, double diplôme Master histoire avec l'université de la Ruhr-Universität Bochum.

Par la présente convention, qui s'inscrit dans les accords-cadres du 5 mai 1967 entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum, les partenaires manifestent leur volonté de prolonger la durée du contrat existant depuis 2009 en établissant un programme d'études intégré franco-allemand, qui est soutenu par l'Université franco-allemande (UFA) jusqu'en 2019, pour délivrer un double diplôme Master of Arts / Master Sciences de l'Homme et de la Société, mention histoire.

Le programme de Master s'appuie, pour la Ruhr-Universität sur le diplôme de "Master of Arts" (MA), et pour l'Université de Tours sur le diplôme de "Master Sciences de l'homme et de la Société", mention "Histoire", parcours "Histoire et cultures européennes".

La formation proposée, élaborée conjointement par les deux partenaires, est destinée à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales et interculturelles, à partir du domaine de l'histoire.

Les établissements participants conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants:

Conditions d'admission: pour être admis dans le programme du Master intégré, les étudiant.e.s doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation :

- En Allemagne: Bachelor ou équivalent
 - En France: Licence / Bac + 3 ou équivalent
 - Dans des cas exceptionnels, un examen peut être effectué pour déterminer les conditions d'admission. A Tours, cet examen peut prendre la forme d'une validation d'acquis.
-
- La sélection des candidat.e.s est réalisée sur la base des réglementations légales nationales respectives par une commission pédagogique commune. Les candidat.e.s doivent faire parvenir aux responsables de la formation, à la fin de l'année de L3, un dossier de candidature composé au moins d'un CV, d'une lettre de motivation en français et en allemand, des résultats de licence/ Bachelor. Les candidat.e.s doivent obtenir l'accord d'un/e directeur/directrice de mémoire pour pouvoir s'inscrire définitivement à la formation. Les membres français et allemands de la commission pédagogique échangent sur chaque candidat par rapport écrit. Un entretien de motivation est réalisé au printemps – mai/juin – qui précède la rentrée de Master 1.
 - Le cursus intégré d'Histoire s'adresse, avec son programme de Master, à tous les étudiants qui ont obtenu un titre de Bachelor / Licence d'Histoire ou d'une matière proche, si leur parcours et leur projet d'étude le justifient. Les candidat.e. s. doivent posséder une bonne connaissance de la langue du pays partenaire, qu'ils/elles peuvent avoir obtenu par un séjour d'étude antérieur dans le pays partenaire ou la validation .d'un diplôme d'études franco-allemandes précédent.

Compétences linguistiques: pour suivre les enseignements en langue française à l'Université de Tours, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au niveau B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2005).

Les étudiants s'inscrivent dans les deux institutions. Ce faisant, ils/elles ne doivent payer que les frais d'inscription dans l'université de leur pays d'origine. À l'université d'accueil, ils ne paient pas de frais d'inscription. Cependant, ils peuvent être amené.e.s à payer d'autres frais dont le montant est fixé annuellement par chaque institution. A la RUB, cela inclut la contribution sociale (« Sozialbeitrag »), que doivent également payer les étudiants de Tours qui étudient à Bochum.

Les enseignements sont ainsi organisés : 1^{er} semestre de Master (S7) : tous les étudiants à Tours, et 2^{ème} semestre de Master (S8) : tous les étudiants à Bochum, 3^{ième} Semestre de Master (S9) : dans l'université partenaire - les étudiants inscrits à Tours à Bochum, les étudiants de Bochum à Tours. 4^{ième} semestre de Master (S10): les étudiants de Bochum terminent leurs études à Bochum; les étudiants de Tours terminent leurs études à Tours.

La convention est adoptée à l'unanimité des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.